

Bulletin du multilatéralisme

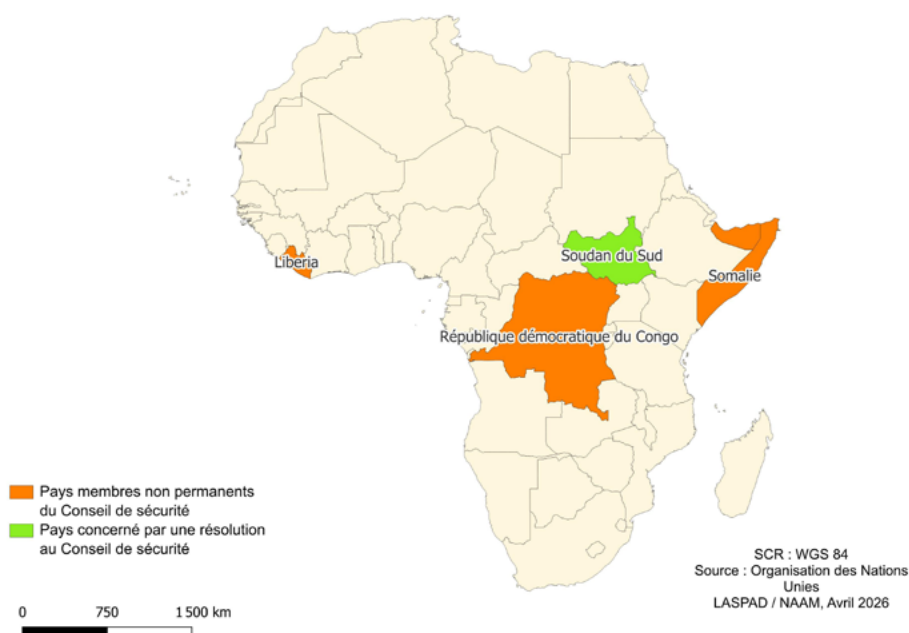
L'actualité multilatérale, depuis l'Afrique

Bulletin du multilatéralisme n° 8 : avril 2026



Deux résolutions ont été adoptées au Conseil de sécurité en avril 2026, tandis qu'un projet de résolution a également été rejeté à la suite d'un double veto. À l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), cinq résolutions ont été adoptées. Trois d'entre elles sont issues des recommandations de la Cinquième Commission de l'AGNU, chargée des questions budgétaires. Dans ce numéro, nous présentons aussi plusieurs événements annexes liés à la campagne pour le poste de Secrétaire général des Nations unies (SGNU), à la 11^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi qu'au renouvellement du mandat des troupes de la force des Nations unies déployée en Haïti.

Les États africains dans les résolutions votées au Conseil de sécurité en avril 2026



Carte : Pays africains membres non permanents du Conseil de sécurité en avril 2026. Carte réalisée par Moustapha Ngom.

Le 7 avril 2026, un projet de résolution a été déposé par le Bahreïn (qui occupe la présidence du Conseil pour le mois d'avril 2026), mais a été bloqué par les vetos russe et chinois, auxquels se sont ajoutées les abstentions du Panama et de la Colombie. Le texte du projet avait été préparé par le Conseil de coopération du Golfe (dont Oman, situé à l'extrémité du détroit d'Ormuz, est membre), et demandait

exclusivement à l'Iran de cesser de bombarder les pays de la région ainsi que les navires tentant de traverser le détroit d'Ormuz. C'est la raison pour laquelle la Chine a rejeté ce projet de résolution. La Russie a motivé l'usage du veto par le fait que le texte n'était pas assez précis concernant les limites des mesures envisageables pour rétablir la circulation dans le détroit d'Ormuz.

Il s'agit du premier veto pour l'année 2026. En mars 2026, la résolution 2817 avait déjà été adoptée à l'initiative du Bahreïn et avec l'appui du Conseil de coopération du Golfe. À la suite du double veto russe et chinois, l'AGNU a organisé une discussion sur le sujet, à l'initiative de sa présidente Annalena Baerbock. Dans une logique de transparence, l'AGNU a la possibilité d'évaluer les projets de résolution ayant été bloqués par un veto au Conseil de sécurité. L'intérêt de l'exercice est de demander à l'auteur du veto d'expliquer son vote devant l'AGNU. Durant cette discussion, l'Afrique du Sud a aussi exprimé des critiques vis-à-vis du projet de résolution porté par le Bahreïn. La Sierra Leone a pris la parole pour regretter le rejet du projet de résolution, alors que les conséquences économiques du conflit en Afrique pourraient contribuer à la baisse de la croissance.

La résolution 2819 a été adoptée le 14 avril 2026, à l'unanimité. Elle concerne la Libye et a été portée par le Royaume-Uni, « porte-plume » (*penholder*) sur le sujet. Depuis 2014, les exportations de pétrole en Libye sont soumises à un régime de sanctions. La résolution prolonge d'un an le mandat du Groupe d'experts chargé des sanctions libyennes à l'ONU, jusqu'en août 2027. Les A3 se sont exprimés par l'intermédiaire de la Somalie, et ont attiré l'attention sur la gestion déficiente des fonds libyens gelés par les institutions internationales.

Le 30 avril 2026 a été votée la résolution 2820, à propos de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS). La MINUSS a été prolongée pour un an, jusqu'au

30 avril 2027. Les États-Unis ont porté cette résolution car ils ont la charge du dossier du Soudan du Sud au Conseil de sécurité. La mission de la MINUSS, sous mandat du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, est de s'assurer du respect des accords de paix signés à Khartoum en 2018. Une décision prise par la résolution 2820 est de faire passer les effectifs de la MINUSS de 17 000 à 12 500 hommes. La justification américaine concernant la réduction des effectifs de la MINUSS est les obstacles répétés posés par le gouvernement du Soudan du Sud à la mission onusienne.

Le groupe A3 s'est exprimé par l'intermédiaire du représentant de la RDC. Tous les États du groupe ont voté en faveur de la résolution 2820 mais ont aussi fait part de leurs réserves concernant la restriction du mandat de la MINUSS.

Les États africains dans les résolutions adoptées par l'AGNU en avril 2026

Cinq résolutions ont été adoptées en avril 2026 à l'AGNU, sur la sécurité, la santé, l'information et le budget (trois des résolutions adoptées en avril sont issues des recommandations de la Cinquième Commission de l'AGNU, chargée des questions administratives et budgétaires). Les résolutions 80/252 à 80/255 ont été votées le 15 avril 2026, et les résolutions 80/252, 80/253 et 80/255 ont été adoptées sans vote.

La résolution 80/252 réaffirme l'importance du processus de Kimberley sur les trafics illicites de diamants. Au 1^{er} janvier 2024, les États africains engagés dans le processus de Kimberley étaient : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Congo, la

République démocratique du Congo (RDC), le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Lesotho, le Liberia, le Mali, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo et le Zimbabwe.

La résolution 80/253 a été votée à partir d'une recommandation de la Cinquième Commission et concerne la stratégie de l'ONU en matière d'informatique et de communication. La résolution 80/255, également sur recommandation de la Cinquième Commission, porte sur le rapport produit par le Corps commun d'inspection des Nations unies. Il s'agit d'une institution externe à l'ONU mise en place en 1966, chargée d'en contrôler et d'en évaluer le fonctionnement (budget, efficacité de l'administration). Le groupe Afrique compte actuellement deux inspecteurs au sein de cette structure : Makiese Kinkela Augusto, originaire de l'Angola, élu pour la période 2026-2030, Gaiemelwe Goitsewang, du Botswana pour l'échéancier 2023-2027. La résolution valide le rapport sur l'année 2025 produit par le Corps commun et discute des préparatifs du 60^e anniversaire de l'institution.

La résolution 80/254 a été adoptée avec la marge la plus réduite à l'AGNU en avril 2026. Elle concerne des ajustements budgétaires, ce qui génère habituellement moins de consensus parmi les États membres de l'organisation. Il a notamment été décidé d'accroître les ressources du groupe d'experts à l'ONU qui travaille sur l'Iran et le Yémen, mais de réduire le budget du département des Affaires politiques et des contributions du personnel initialement prévu. Treize États africains seulement ont soutenu la résolution (soit 24 %, contre une

moyenne mondiale de 75 % de votes « oui »). Le budget des Nations unies connaît une baisse importante, de l'ordre de 7 % en 2026 par rapport à l'année 2025.

La résolution 80/256, adoptée le 24 avril, porte sur l'organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/Sida en 2026. Cette réunion est importante car elle a lieu tous les cinq ans depuis 2006. L'édition de 2026 marque la dernière édition avant 2030, échéance fixée pour la réalisation de l'objectif des Objectifs de développement durable (ODD) relatif à l'éradication de l'épidémie à l'échelle mondiale. La Biélorussie, la Corée du Nord et la Russie se sont opposées au texte. Les États africains représentent les deux tiers des abstentions au texte (sept sur onze à l'échelle mondiale) : le Soudan, le Nigeria, la Mauritanie, la Libye, l'Égypte, le Burundi et l'Algérie.

Autres événements impliquant des acteurs africains à l'AGNU et au Conseil de sécurité en avril 2026

Les 21 et 22 avril ont eu lieu à l'AGNU des « dialogues interactifs télévisés » avec les candidats au poste de SGNU. Pendant trois heures, les candidats ont présenté une déclaration liminaire et répondu aux questions des États membres (très souvent au nom de coalitions) et des représentants de la société civile. Le processus de transparence est de plus en plus soutenu aux Nations unies : ces dialogues ont été retransmis en direct, et sont désormais visualisables en ligne.

En avril 2026, Macky Sall a été reçu à New York par la représentation permanente de la RDC et de la Guinée.

Le 18 avril, une manifestation de soutien à sa candidature a été organisée à Dakar, et, le 22 avril, un rassemblement contre sa candidature a été tenu par des Sénégalais de la diaspora à New York.

Du 27 au 30 avril 2026 a eu lieu l'ouverture de la 11^e Conférence de l'examen du TNP. Cet événement est organisé tous les cinq ans depuis la signature du traité de nonprolifération en 1970. Durant quatre jours, 160 interventions ont été prononcées par les représentants permanents des États parties au TNP. Les deux dernières conférences du TNP n'ont pas abouti à un accord, ce qui accentue la pression sur les réunions actuelles. Le groupe Afrique, représenté par le Nigeria, s'est exprimé sur la limitation des transferts de matériel ou de technologies nucléaires vers des États non signataires du TNP (ce qui concerne Israël, le Pakistan, le Soudan du Sud et l'Inde). Le Sénégal est aussi intervenu dans le débat général pour insister sur l'importance des trois piliers du TNP : le désarmement, la nonprolifération, et la réservation du nucléaire à un usage civil. L'Afrique du Sud est à ce jour le seul pays en Afrique à produire de l'énergie nucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) indiquait, dans un rapport publié en août 2025, que les États africains pourraient être en mesure de décupler leur production respective d'ici 2050. Plusieurs États, comme l'Égypte, le Ghana ou le Nigeria, développent un programme de nucléaire civil.

Conformément à ce qui était prévu dans la résolution n° 2793 du Conseil de sécurité, les membres kenyans de la Mission multilatérale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti se sont retirés à la fin du mois d'avril, au profit de la force antigang, composée pour l'instant essentiellement de troupes tchadiennes. Le Tchad a d'ailleurs annoncé doubler ses effectifs en Haïti, passant de 750 à 1 500 membres. Les premiers soldats tchadiens sont arrivés en Haïti le 1^{er} avril, et le contingent devrait se déployer entièrement d'ici juin 2026. La composition de la Force de répression des gangs (FRG) devrait atteindre 5 500 hommes.

Le déploiement complet de la FRG est appelé par le groupe A3. Le Bénin s'était aussi engagé à mettre des troupes à disposition. En avril 2024, l'émissaire du président béninois Patrice Talon, Pamphile Zomahoun, s'était rendu en Haïti pour faciliter le déploiement de 2 000 soldats béninois sur place.

Autres actualités multilatérales africaines du mois d'avril 2026

- 2 avril 2026 : 58^e session de la Commission économique sur l'Afrique (CEA).
- 5—7 avril 2026 : Sommet « One Health » à Lyon, en France, dans le cadre de la présidence française du G7. Le président du Ghana, John Dramani Mahama, était présent.
- 9—10 avril 2026 : Forum international sur l'énergie et le climat à Vienne, en Autriche, organisé par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUUDI).
- 13—18 avril 2026 : Réunions de printemps du Groupe de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI).
- 16—17 avril 2026 : 8^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à Paris.
- 22—23 avril 2026 : Conférence « Invest in African Energy », organisée à Paris.
- 24—29 avril 2026 : Conférence sur la sortie des énergies fossiles, en Colombie, coorganisée avec les Pays-Bas. Cinquante États étaient présents dont le Sénégal, le Nigeria et l'Angola.
- 27—30 avril 2026 : 11^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à New York. Conférence organisée tous les cinq ans depuis la signature du TNP en 1970. Cent quatre-vingtonze États ont ratifié le TNP, en Afrique seul le Soudan du Sud ne l'a pas ratifié.
- 28 avril 2026 : Prorogation de la période de candidature aux postes de juge à la Cour pénale internationale (CPI) jusqu'au 10 mai 2026. La région Afrique a présenté huit candidatures (République démocratique du Congo, Ghana, Malawi, Ouganda, Tanzanie, Kenya, Sénégal, Gambie).
- 30 avril 2026 : 7^e édition des pourparlers africains sur le climat (« Africa Climate Talks ») tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en vue de définir une position africaine commune dans les négociations climatiques internationales.

Le *Bulletin du Multilatéralisme* est une publication mensuelle en accès libre, produite par l'axe de recherche « Afrique et relations internationales » du LASPAD. Chaque numéro propose une synthèse de l'actualité des acteurs africains dans les institutions multilatérales, en particulier via une veille des votes aux Nations Unies.

Equipe éditoriale pour ce numéro :

Direction scientifique : Ayrton Aubry

Chargé de projet : Fadilou Ndoye

Assistants de projet : Rabiadou Diallo, Ousmane Thiam

Production éditoriale : Mouhamed K. Amoussa

Cartographie : Moustapha Ngom

Relecture : Fatimatou Dia

Légende de l'image de couverture : Montage réalisé à partir de quatre images. De gauche à droite et de haut en bas : Michelle Bachelet, lors de l'audition informelle en amont de l'élection du prochain SGNU, le 21 avril 2026, à New York, États-Unis, Mark Garten, 21 avril 2026, identifiant unique : UN71136753 ; Macky Sall, lors de l'audition informelle en amont de l'élection du prochain SGNU, le 22 avril 2026, à New York, États-Unis, Loey Felipe, identifiant unique : UN71137232 ; Rafael Mariano Grossi lors de l'audition informelle en amont de l'élection du prochain SGNU, le 21 avril 2026, à New York, États-Unis, Eskinder Debebe, identifiant unique : UN71136976 ; Rebeca Grynspan lors de l'audition informelle en amont de l'élection du prochain SGNU, le 22 avril 2026, à New York, États-Unis, Manuel Elias, identifiant unique : UN71137021

Bulletin du multilatéralisme :

Numéro 8

Avril 2026

Périodicité : un numéro mensuel

Le bulletin du multilatéralisme est un bulletin en libre accès distribué selon les termes de la licence d'attribution Creative Commons Attribution Non-Commerciale (CC BY-NC 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>). Cette licence autorise l'utilisation, la distribution et la reproduction sur tout support, sauf à des fins commerciales, à condition que l'œuvre originale soit correctement citée.